

Burundi : un Français condamné à 25 ans de prison pour viols

@rib News, 25/07/2011 â€“ Source AFP Un FranÃ§ais de 58 ans, poursuivi pour viols, notamment sur mineures, au Burundi, a Ã©tÃ© condamnÃ© Ã 25 ans de prison et Ã payer quelque 14.000 euros de dommages et intÃ©rÃªts aux victimes, a-t-on ap de source officielle lundi. "Patrice Faye a Ã©tÃ© reconnu coupable de viols et a Ã©tÃ© condamnÃ© par le tribunal de grande instance Ã une peine de 25 ans de prison, ainsi qu'Ã payer des dommages et intÃ©rÃªts de 5 millions (de francs burundais, environ 2.800 euros) pour chacune de ses 5 victimes", a annoncÃ© le porte-parole de la Cour suprÃªme, Elie Ntungwanayo. "Il ne s'agit pas d'une condamnation dÃ©finitive, il a la possibilitÃ© de faire appel auprÃ¨s d'un deuxiÃ¨me juge", a-t-il ajoutÃ©. Le procÃ©s de M. Faye, qui a toujours clamÃ© son innocence, s'Ã©tait dÃ©roulÃ© Ã huis-clos le 16 juin Ã Bujumbura. L'affaire avait Ã©tÃ© mise en dÃ©libÃ©rÃ© par les cinq juges de la chambre criminelle du tribunal de grande instance de Bujumbura, qui disposait de deux mois pour rendre son verdict. Patrice Faye avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 5 avril et Ã©crouÃ© Ã la prison centrale Ã Bujumbura, Ã la suite d'accusations de viol portÃ©es par cinq filles, dont des mineures ÃIÃves d'une Ã©cole qu'il a crÃ©Ã©e. NÃ© Ã Lyon (Est de la France), Patrice Faye est trÃ¨s connu au Burundi, oÃ¹ il est arrivÃ© en vÃ©lo au dÃ©but des annÃ©es 80. Il avait commencÃ© Ã travailler comme plombier, avant de s'occuper de serpents et de crocodiles puis de crÃ©er une association qui construit des Ã©coles et des centres de santÃ© en faveur des Batwas (pygmÃ©es burundais) et des populations dÃ©favorisÃ©es.